

Les métiers de la prévention et de la santé au travail



Une équipe pluridisciplinaire pour accompagner employeurs et salariés

L'équipe pluridisciplinaire a pour objectif de préserver la santé au travail de vos salariés et de mener des actions de prévention au sein de votre entreprise. Le médecin du travail anime et coordonne ce collectif de professionnels dont les spécialités recouvrent différents champs d'action : études de poste de travail, études des expositions en milieu de travail, actions d'information collectives, participation au CSE...

LE MÉDECIN DU TRAVAIL

Tenu au secret médical, le médecin du travail a un rôle exclusivement préventif.

- ▶ Il veille à ce que la santé de vos salariés ne soit pas altérée du fait de leur travail.
- ▶ Il conseille les salariés et les employeurs en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- ▶ Il contribue à diminuer les conséquences médico-sociales des accidents du travail ou des maladies professionnelles : maintien dans l'emploi par des mesures d'adaptation de poste, conseils pour obtenir une réparation.



L'INFIRMIER(E) EN SANTÉ AU TRAVAIL

Tenu(e) lui aussi au secret médical, l'infirmièr(e) en santé au travail intervient de façon complémentaire au médecin du travail pour :

- ▶ Participer au suivi médical des salariés.
- ▶ Participer aux actions en entreprise : actions de prévention et d'éducation à la santé au travail, mais également actions d'information collectives.
- ▶ Contribuer à la veille sanitaire : enquêtes, études...



L'INTERVENANT(E) EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (IPRP)



Au sein d'un service de prévention et de santé au travail, les IPRP ont des profils variés (psychologue du travail, ergonome, toxicologue...) et peuvent :

- ▶ Évaluer et sensibiliser sur les risques professionnels.
- ▶ Conseiller et proposer des améliorations des conditions de travail par des études ergonomiques, des diagnostics RPS, des métrologies des ambiances de travail...

L'ASSISTANT(E) DE SANTÉ AU TRAVAIL

L'assistant(e) de santé au travail intervient à la demande du médecin du travail dans les entreprises pour :

- ▶ Établir un premier contact avec l'entreprise et présenter les missions du service de prévention et de santé au travail.
- ▶ Réaliser la Fiche d'Entreprise.
- ▶ Informer l'employeur sur les risques professionnels et la prévention à mettre en place.
- ▶ Participer à des actions de prévention en entreprise.



L'ASSITANT(E) OU SECRÉTAIRE MÉDICAL(E)

L'assistant médical assiste l'équipe médicale dans ses fonctions de suivi individuel des salariés.

- ▶ Il contacte les entreprises : rendez-vous des salariés, relation avec les adhérents (pour les infos médicales).
- ▶ Il assure le suivi et la gestion : traiter les listes nominatives des salariés ; gère les dossiers médicaux ; saisit sur informatique des documents et des données ; saisit les courriers.
- ▶ Il réalise des examens à la demande du médecin du travail.



Votre service de prévention et de santé au travail peut vous accompagner



Retrouvez-nous sur les réseaux

